

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 18 DECEMBRE 2023**

N°18

**OBJET : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX DE LA SALLE DES FETES**

**Contexte :**

Le service fait l'objet de nombreuses demandes de location tout au long de l'année y compris pour des demandes d'animations privées (mariages) non autorisées.

Il s'agit en effet, de locations pour y organiser des manifestations ouvertes au public (associations, Comité d'entreprise, organisateurs de spectacles ...). Pour l'année 2023, 33 événements se sont déroulés à la salle des fêtes de Montargis (Lotos, théâtre, spectacles, repas, expositions, salon, ...). Nous avons les habitués qui louent à la même période la salle et également des demandes de spectacles ou autres en cours d'année.

Le planning est réalisé d'une année sur l'autre (en 2023, pour les réservations 2024) et prochainement l'envoi par mail pour les demandes de mise à disposition 2025).

La salle des fêtes, date de 1925, bâtiment classé qui nécessite un entretien régulier des bâtiments, avec les mises aux normes du matériel et des installations mises à disposition pour organiser toutes ces animations. Maintenance de l'espace scénique, des équipements de la salle (cloisons), de la sonorisation, de la lumière, achat de fournitures diverses (collant de tapis, piles, isolant électrique), du lave-vaisselle, machine à laver. N'oublions pas le personnel présent lors des animations et qui contribue également à satisfaire les demandes techniques. Nous devons également y associer les services entretien des bâtiments qui nettoie les salles utilisées après les animations et fournit, les produits d'entretien, les consommables pour les toilettes, .... Le parquet demande également un entretien rigoureux et un cirage annuel.

La révision des tarifs de location permet d'amortir une partie des frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments.

**Projet de délibération :**

Vu la délibération N21-109 du 13 Décembre 2021, relative à l'actualisation des tarifs des salles municipales,

Vu la délibération N-22-027 du 14 Mars 2022, relative à l'actualisation des tarifs de location des salles municipales,

Considérant qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes et de ses annexes,

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le tarif des frais techniques,

Considérant qu'il est nécessaire d'instaurer un tarif pour l'entretien des locaux, (facturé par heure et par agent) suite aux annexes non réservées et non restituées en l'état après les locations,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour l'article 16 intitulé « Police et sécurité » du règlement intérieur, la révision des tarifs de location (annexe II et III) et l'annexe IV concernant les cas d'exonération des frais de location,

Le maire expose au Conseil Municipal du 18 Décembre 2023 à que, dans le cadre de la location de la salle des Fêtes de Montargis et de ses annexes, la ville projette de réviser les tarifs de location et les conditions de locations applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la révision des tarifs de location des locaux de la salle des fêtes

## ANNEXE II : PLEIN TARIFS

### REVISIONS DES TARIFS DE LOCATION des locaux de la Salle des Fêtes APPLICABLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> /01/24
<b>Salle de spectacle + hall d'accueil</b>	1500,00 €
<b>Hall</b>	100,00 €
<b>Foyer</b>	100,00 €
<b>Bar</b>	100,00 €
<b>Vestiaires</b>	80,00 €
<b>Balcons</b>	100,00 €
<b>Offices</b>	200,00 €
<b>Jardin</b>	1 200,00 €
<b>Frais Techniques :</b> <b>(par heure et par agent)</b>	Frais techniques (par heure et par agent) 30,00 €
<b>Forfait montage/démontage de salle :</b>  + Salle configuration spectacle / conférence (toute jauge :  + Autre installation classique (Loto, repas, exposition) salle vide matériels mis à disposition des utilisateurs dans la salle :  <b>Frais ménage (salle et cuisine) dont :</b>  <i>Frais fixes (produits d'entretien, matériel...)</i>  <i>Frais heure/agent (€/heure/agent)</i>  Forfait ménage (cuisine) :	150,00 €  80,00 €  100,00 €  30,00 €-
<b>Caution</b>	1 500,00 €
<b>Caution avec utilisation des offices</b>	2 000,00 €

La caution sera exigée dans tous les cas.

**\*\* Pour toute autre configuration spécifique un devis sera établi.**

## ANNEXE III : TARIFS ASSOCIATIFS MONTARGOIS

### REVISIONS DES TARIFS DE LOCATION des locaux de la salle des Fêtes Applicable au 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup>/01/24 (tarif unique)</b>
<b>Salle de spectacle + hall d'accueil</b>	750,00 €
<b>Hall</b>	100,00 €
<b>Foyer</b>	100,00 €
<b>Bar</b>	100,00 €
<b>Vestiaires</b>	100,00 €
<b>Balcons</b>	100,00 €
<b>Offices</b>	200,00 €
<b>Jardin du Pâtis</b>	700,00 €
<b>Frais Techniques : (par heure et par agent)</b>	Frais techniques + ménage (par heure et par agent)  30,00 €
<b>Forfait montage/démontage de salle :</b>	
+ Salle configuration spectacle / conférence (toute jauge) :	150,00 €
+ Autre installation classique (Loto, repas, exposition) salle vide matériels mis à disposition des utilisateurs dans la salle :	80,00 €
<b>Frais ménage (salle et cuisine) dont :</b>	
<i>Frais fixes (produits d'entretien, matériel...)</i>	100,00 €
<i>Frais heure/agent (€/heure/agent)</i>	30,00 €
Forfait ménage (cuisine) :	-
<b>Caution</b>	750,00 €
<b>Caution avec utilisation des offices</b>	1000,00 €

La caution sera exigée dans tous les cas.

Les associations qui en auront fait expressément la demande écrite à Monsieur Le Maire, pourront obtenir la gratuité de la salle de spectacle, à raison d'une fois par an et par association.

Les frais de prestations techniques resteront dus.

**\* Pour toute autre configuration spécifique un devis sera établi.**